

LE 5 MAI 2014

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au Centre communautaire de Beupré, 3 rue de Fatima Est, le lundi 5 mai 2014 à 20 h, à laquelle sont présents :

Mme Nancy Pelletier, conseillère
M. Pierre Carignan, conseiller
M. Serge Simard, conseiller
Mme Lise Pelletier, conseillère
M. Pierre Renaud, conseiller

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Michel Paré, maire.

Également présents: Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe
M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absence motivée : M. Éric Desaulniers, conseiller

6606-050514 **ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

6607-050514 **ÉTATS FINANCIERS**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) de prendre acte du dépôt du rapport financier (états financiers) et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2013;
- b) de transmettre au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le rapport financier.

RAPPORT

C.C.U.

- . Rapport des permis avril 2014

ADMINISTRATION

- . Rapport budgétaire avril 2014
- . Rapport financier 2013 consolidé (MAMROT)
- . Rapport budgétaire décembre 2013
- . Rapport financier régime de retraite au 31 décembre 2013

6608-050514 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2014**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 avril 2014.

6609-050514 **ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'adopter les comptes suivants :

Numéros 1400683 à 1400729	102 171,48 \$
Numéros 1400730 à 1400767	116 095,53 \$
Numéros 1400768 à 1400828	93 230,24 \$
Numéros 1400829 à 1400844	127 954,34 \$

6610-050514 **DÉCORATIONS LUMINEUSES PARC DES MONTAGNARDS**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'acheter des décorations lumineuses auprès de Leblanc Illuminations-Canada pour le parc des Montagnards au montant de 19 967,00 \$ plus les taxes applicables.

6611-050514 **ÉCOLE DE MUSIQUE CÔTE-DE-BEAUPRÉ – BOURSE VILLE DE BEAUPRÉ**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de participer à la Bourse « Ville de Beaufré » en remettant au récipiendaire un montant de 350,00 \$.

6612-050514 **AJUSTEMENT DES QUOTES-PARTS DE LA VILLE DE BEAUPRÉ, DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ, DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT QUE le coût net d'opération et d'immobilisations de l'année 2013 de la station d'épuration des eaux usées est de 564 028\$;

CONSIDÉRANT QUE le budget net d'opération et d'immobilisations de la station de 2013 est de 622 910 \$,

CONSIDÉRANT QUE l'écart entre le montant prévisionnel 2013 et le coût réel 2013 est donc de 58 882 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement :

QUE soit remboursé auxdites municipalités la somme de 58 882 \$ plus taxes ventilée de la façon suivante :

Municipalité de Saint-Joachim (6,66%) :	4 045 \$
Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré (36,22%) :	18 585 \$
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges (16,34%) :	9 444 \$
Ville de Beaupré (40,78%) :	<u>26 808 \$</u>
Total :	58 882 \$

QUE ces sommes seront ajustées à même le surplus accumulé affecté en ce qui concerne la part de la Ville de Beaupré et à même les comptes à payer aux autres municipalités en ce qui les concerne.

6613-050514 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DU POSTE DE POMPAGE PB2 POUR L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim utilise le poste de pompage PB2 et conséquemment participe au financement des opérations dudit poste de pompage conformément au *Protocole relatif à la répartition des coûts d'exploitation des ouvrages d'assainissement communs*;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel d'opération de l'année 2013 du poste de pompage PB2 est inférieur aux prévisions budgétaires de 2013, soit 11 284 \$ (réel) au lieu de 20 336 \$ (budget), soit un écart de 9 053 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de rembourser la Municipalité de Saint-Joachim afin d'ajuster sa quote-part (48,74 %) du montant total de 4 412 \$ (9 053 \$ x 48,74 %) plus les taxes.

6614-050514 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DES POSTES DE POMPAGE SJ1, SJ2 ET SJ3 POUR L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour la fourniture de service pour l'opération et l'entretien des stations de pompage SJ1, SJ2 et SJ3 entre la Ville de Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2013 des postes de pompage SJ1, SJ2, SJ3 sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2013, soit 10 143,79 \$ au lieu de 14 137 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de rembourser cet écart, soit la somme de 3 993,21 \$, plus les taxes, à la Municipalité de Saint-Joachim;

6615-050514 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente intermunicipale relativement au service de sécurité incendie et l'entraide lors de situations d'urgence entre la Ville de Beaupré et la Municipalité de Saint-Joachim;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2013 du Service de sécurité incendie servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont inférieurs aux prévisions budgétaires 2013, soit de 278 027 \$ (réel) au lieu de 298 205 \$ (budget), soit un écart de 20 178 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de rembourser une partie de la quote-part (17%) de la Municipalité de Saint-Joachim, soit la somme de 3 427 \$ sans taxes.

6616-050514 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR L'OPÉRATION DE L'ÉCOCENTRE COMMUN POUR L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour le partage d'un écocentre avec la Ville de Beaulieu;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2013 de l'écocentre commun servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont supérieurs aux prévisions budgétaires 2013, soit de 24 540 \$ (réel) au lieu de 13 381 \$ (budget), soit un écart de 10 159 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement de facturer à la Municipalité de Saint-Joachim l'ajustement de sa quote-part basée sur la population permanente (30 %) d'un montant total de 3 048 \$ (30 % x 10 159 \$) sans taxes.

6617-050514 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LE SERVICE COMMUN DE DÉNEIGEMENT POUR L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour le service commun de déneigement avec la Ville de Beaulieu;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2013 pour le service commun de déneigement servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont supérieurs aux prévisions budgétaires 2013, soit de 201 236 \$ (réel) au lieu de 182 421 \$ (budget), soit un écart de 18 815 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de facturer à la Municipalité de Saint-Joachim sa quote-part basée en partie sur le prorata des kilomètres des voies déneigées d'un montant total de 18 815 \$ sans taxes.

6618-050514 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM POUR LA BIBLIOTHÈQUE COMMUNE LA PLUME D'OIE POUR L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim a signé une entente pour le service commun de la bibliothèque avec la Ville de Beaulieu;

CONSIDÉRANT QUE les coûts nets d'opération de l'année 2013 pour la bibliothèque commune servant à calculer la contribution de la Municipalité de Saint-Joachim sont supérieurs aux prévisions budgétaires 2013, soit de 23 259 \$ (réel) au lieu de 23 210 \$ (budget), soit un écart de 49 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Joachim assume sa quote-part des coûts au prorata de sa population permanent, soit 30 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de facturer à la Municipalité de Saint-Joachim sa quote-part basée sur le prorata de sa population permanente soit un montant total de 30 % x 49 \$ soit 15 \$ sans taxes.

6619-050514 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES POUR L'OPÉRATIONS DES POSTES DE POMPAGES PF1, PF2, PF3, LE RÉGULATEUR DE DÉBITS ET LA CHAMBRE DE MESURE POUR L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges a signé une entente intermunicipale pour l'opération et l'entretien des stations de pompage PF1, PF2, PF3, le régulateur de débits et la chambre de mesure;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2013 desdits équipements sont moindres que les prévisions budgétaires 2013, soit 9 563 \$ (réel) au lieu de 15 649 \$ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de rembourser la quote-part de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges de cet excédent budgétaire, soit la somme de 6 086 \$ plus taxes.

6620-050514 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE QUÉBEC POUR L'OPÉRATION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES LIXIVIATS DU SITE D'ENFOUISSEMENT POUR L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a signé une entente intermunicipale pour l'opération et l'entretien de la station de traitement des lixiviats du site d'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2013 desdits équipements sont moindres que les prévisions budgétaires 2013, soit 146 761 \$ (réel) au lieu de 207 138 \$ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de créditer la quote-part de la Ville de Québec de cet excédent budgétaire, soit la somme de 60 377 \$ plus taxes.

6621-050514 **AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-TITE-DES-CAPS POUR LE SERVICE COMMUN DE SÉCURITÉ INCENDIE POUR L'ANNÉE 2013**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps a signé une entente pour le service commun de déneigement avec la Ville de Beaupré;

CONSIDÉRANT QUE les coûts d'opération de l'année 2013 sont moindres

que les prévisions budgétaires 2013, soit 90 833 \$ (réel) au lieu de 118 066 \$ (budget);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de rembourser à la Municipalité de Saint-Tite-des-Caps sa quote-part d'un montant total de 27 232 \$ sans taxes.

6622-050514 **PUBLICITÉ FEUILLET PAROISSIAL**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de souscrire à une publicité dans le feuillet paroissial au coût de 250,00 \$ plus les taxes applicables soit la somme de 287,43 \$.

6623-050514 **CESSION DE CONTRAT CCG ENVIRONNEMENT À ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC.**

Attendu l'appel d'offres public d'avril 2012 pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues déshydratées;

Attendu la résolution #5735-070512 adoptée par le conseil municipal le 7 mai 2012 octroyant le contrat à la compagnie « CCG Environnement »;

Attendu la demande de cession de contrat formulée par la compagnie CCG Environnement le 3 avril 2014;

Attendu le projet de contrat de cession soumis au conseil municipal;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement :

- a) d'accepter la cession du contrat de CCG Environnement à Environnement Viridis inc. conditionnellement à l'obtention par Environnement Viridis inc. de l'ensemble des documents énumérés au projet d'entente mentionné au préambule et ce, dans les 30 jours de l'adoption de la présente résolution; et
- b) sur réception des documents mentionnés précédemment et sur acceptation des termes de cette entente par CCG Environnement et Environnement Viridis inc., d'autoriser le maire, M. Michel Paré et le directeur général, M. Roch Lemieux à signer cette entente et tout autre document nécessaire aux fins de la cession; et
- c) qu'une copie de la présente résolution soit transmise à CCG Environnement et à Environnement Viridis inc.

6624-050514 **FONDATION DE L'HÔPITAL – TOURNOI DE GOLF**
 . Tournoi de golf 13 juin 2014

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de participer au Tournoi de golf de la Fondation de l'Hôpital Sainte-Anne-de-Beaupré, le 13 juin 2014, au Club de Golf Le Grand Vallon, au coût de 1 200,00 \$ (équipe VIP). De plus, l'inscription et les dépenses de tout membre du conseil qui désire participer seront remboursées.

6625-050514 **AUTORISATION STATIONNEMENT – FUNÉRAILLES M. RICHARD**

GODIN – BAR CHEZ PEDRO

Attendu que les funérailles de M. Richard Godin, propriétaire du Bar Chez Pedro auront lieu le samedi 10 mai 2014 à 17 h;

Attendu que les condoléances seront reçues le vendredi 9 mai de 19 h à 22 h et le samedi 10 mai de 12 h à 16 h 30 au Salon Wilbrod Robert sis au 11241 avenue Royale à Beaupré et que de nombreuses personnes sont attendues;

En conséquence, il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'autoriser l'utilisation du stationnement de l'ancien édifice de la caisse populaire les 9 et 10 mai;
- b) d'autoriser le stationnement sur la rue Saint-Jean-Baptiste des 2 côtés de la rue à compter de 15 h le vendredi 9 mai jusqu'au lundi 12 mai 8 h;
- c) d'autoriser l'utilisation du stationnement de l'hôtel de Ville sur la rue des Montagnards;
- d) d'autoriser une circulation restreinte sur l'Avenue Royale entre la rue Saint-Jean-Baptiste et la rue de Fatima Est le samedi 10 mai à compter de 16 h pour permettre au cortège funèbre de circuler;
- e) d'autoriser le stationnement sur le terrain du Centre communautaire;
- f) qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

6626-050514 **MANDAT GROUPE IBI/DAA - PLACE DES GÉNÉRATIONS PHASE 2**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de mandat « Groupe IBI/DAA » pour préparer les plans et devis de réalisation de Place des Générations Phase 2 au montant de 18 750 \$ suivant l'offre de services datée du 14 avril 2014.

6627-050514 **MMES DANIELLE ET YOLANDE DESROSIERS**

Attendu que Mesdames Danielle et Yolande Desrosiers, propriétaires du lot 3 681 223 situé au sud de la route 138 et à l'est des maisons de la rue Arthur-Cooper, ont déposé une lettre dans laquelle elles exposent diverses problématiques quant à la possible mise en valeur de leur propriété;

Attendu qu'elles souhaitent que la Ville puisse leur permettre la construction de quelques maisons sur leur propriété qu'elles décrivent comme étant enclavée et qui n'est pas desservie par les réseaux d'aqueduc et d'égouts;

Attendu que la propriété est adjacente à la route 138 et ne doit pas être considérée comme étant enclavée;

Attendu que la problématique pour développer plusieurs lots sur cette propriété réside dans son accessibilité, car la propriété est en contrebas de la route 138 et est uniquement accessible par la rue Arthur-Cooper;

Attendu que la configuration de la propriété ne leur permet pas de prolonger la rue Arthur-Cooper par manque d'une largeur suffisante pour la construction d'une rue;

Attendu qu'en vertu de l'article 2.5 du Règlement de lotissement numéro

968, l'emprise d'une rue locale doit avoir une largeur minimale de 15 mètres, alors que la largeur du terrain en front de la rue Arthur-Cooper est d'environ 6 mètres;

Attendu que le MTQ refuse de leur céder une bande de terrain à partir de l'emprise de la route 138;

Attendu qu'elles évoquent la situation de 2 constructions qui ne répondent pas aux conditions d'émission d'un permis de construction et demandent ainsi la possibilité que les constructions aient leur propre installation septique;

Attendu qu'en vertu du Règlement numéro 966 relatif à l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* prévoit comme condition d'émission d'un permis de construction que le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée soit desservi par les services d'aqueduc et égouts municipaux et qu'il soit adjacent à une rue publique :

« **1.2 Conditions d'émission du permis de construction**

Aucun permis de construction ne sera accordé à moins que les dispositions suivantes ne soient respectées :

(...)

2) **Présence des services**

Les services d'aqueduc et d'égouts ayant fait l'objet d'une autorisation ou d'un permis délivré en vertu de la loi **ne sont établis sur la rue en bordure** de laquelle la construction est projetée ou que le règlement décrétant leur installation ne soit en vigueur.

3) **Rue publique**

Le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée ne soit adjacent à une rue publique. »;

Attendu que la presque totalité des constructions sur le territoire est desservie par les services d'aqueduc et d'égouts et est adjacente à une rue publique;

Attendu que les deux cas d'espèce invoqués par les requérantes possèdent des droits acquis et que les droits acquis ne peuvent être étendus ou donner ouverture à toutes sortes de conversions, car l'objectif est de les voir disparaître avec le temps;

Attendu que la Ville investira prochainement dans la prolongation des services pour desservir les propriétés sises le long de l'avenue Royale entre le viaduc et la limite territoriale avec Ste-Anne-de-Beaupré et que ce choix politique renforce la vision de la Ville d'exiger que toutes les constructions soient en front d'une rue publique et qu'elles soient desservies par les réseaux publics d'aqueduc et d'égouts;

Attendu que la Ville de Beaupré a, historiquement depuis sa création, toujours investi dans ses infrastructures et exige depuis fort longtemps que les constructions soient en front d'une rue publique et qu'elles soient raccordées à ses réseaux d'aqueduc et d'égouts;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que les conditions d'émission d'un permis de construction ne doivent pas être modifiées afin de ne pas créer de nouveaux cas d'exception que la

Ville désire voir disparaître;

Attendu que les conditions pour l'émission d'un permis de construction ainsi que le règlement de zonage permettent de construire sur la propriété une ou deux résidences pourvu qu'il y ait une subdivision conforme au règlement de lotissement et que des entrées de services puissent être construites jusqu'à la limite de leur propriété, que seul un ingénieur civil pourrait confirmer;

Attendu qu'il existe la possibilité pour les requérantes d'acheter une propriété sur la rue Arthur-Cooper afin d'y ouvrir une rue pour donner accès à leur terrain et qu'une entente s'avèrerait souhaitable avec le propriétaire situé à l'est pour un développement d'ensemble cohérent;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, de maintenir le statu quo et de ne pas modifier le Règlement numéro 966 relatif à l'article 116 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

6628-050514 **Auberge la Camarine – demande d'accès**

Attendu que Mme Annie Michaud et M. Sylvain Fortin, propriétaires de l'auberge La Camarine ont acquis de l'école secondaire Mont Ste-Anne le lot 5 299 469 et demandent à la municipalité un accès au terrain par l'avenue Royale à travers la piste multifonctionnelle dans le prolongement naturel du terrain qui a fait l'objet d'une recommandation négative en juin 2013 (13-15);

Attendu qu'à la demande des propriétaires, le conseiller M. Pierre Renaud désire rediscuter avec les membres du comité de cet accès suite à une visite des lieux avec le directeur des travaux publics et le directeur du service de l'urbanisme;

Attendu que les propriétaires désirent maintenant un usage uniquement résidentiel pour cette propriété;

Attendu que la Ville procèdera à la réfection complète et la prolongation des services sur l'avenue Royale entre le viaduc et la limite territoriale avec Ste-Anne-de-Beaupré;

Attendu qu'il y aura la possibilité de prolonger la piste multifonctionnelle en sur largeur le long de l'avenue Royale ce qui aura pour effet d'éliminer la fin de course de la piste en front de l'avenue Royale;

Attendu qu'il existe déjà un accès à cette propriété (ancien chemin de cultivateurs) qui suit le relief naturel du terrain qui se prolonge vers la fin de course du sentier actuel;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme de revoir la configuration de la piste multifonctionnelle dans le cadre de la réfection de l'avenue Royale et de prévoir un accès à la propriété.

Que la résolution numéro 6232-080713 adoptée le 8 juillet 2013 par le conseil municipal soit abrogée;

Que la Ville s'assure d'une signalisation adéquate, tels des bollards et un panneau d'arrêt pour les cyclistes qui circuleront en direction ouest étant

donné la pente considérable du sentier multifonctionnel;

Que le directeur du service de l'urbanisme prépare un projet de règlement pour inclure dans la zone 2-H, le lot 5 299 469.

6629-050514 **Projet de construction Faubourg de la Crête (65-69, rue de la Traverse)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 3 avril 2014 pour une demande de permis pour la construction de deux résidences unifamiliales jumelées tenues en copropriété et situées dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête qui seront désignées comme étant les 65-69, rue de la Traverse;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement, suivant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6630-050514 **Projet de construction Faubourg de la Crête (85-89-93, rue de la Traverse)**

Attendu que l'entreprise Habitations Boivin a déposé les plans préparés par l'architecte Yvan Deschênes datés du 17 mars 2014 pour une demande de permis pour la construction de trois résidences unifamiliales en rangées tenues en copropriété et situées dans le développement domiciliaire Faubourg de la Crête qui seront désignées comme étant les 85, 89 et 93, rue de la Traverse;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6631-050514 **Projet de construction Villas Mont Ste-Anne (400 rue des Mésanges)**

Attendu qu'Habitation Canadienne a déposé des nouveaux plans pour une demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée située dans le développement domiciliaire Les Villas Mont Ste-Anne qui sera désignée comme étant le 400, rue des Mésanges;

Attendu qu'en septembre 2013, le requérant proposait la construction d'un immeuble de 4 logements tenus en copropriété qui a fait l'objet de la recommandation numéro 13-41;

Attendu qu'en vertu du règlement numéro 972, le projet de construction est assujéti à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard du règlement numéro 972 et qu'ils sont d'avis que le projet est conforme aux objectifs et aux critères énoncés dans le règlement et que la construction s'intègre quant à son architecture et s'inscrit dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, approuver le projet de construction;

Que la résolution numéro 6350-011013 adoptée le 1^{er} octobre 2013 par le conseil municipal soit abrogée.

6632-050514 **Projet de construction Pignons-sur-Mont Phase III (68 à 104 rue Bousquet)**

Attendu que l'entreprise Construction Midalto Inc. a déposé les plans pour une demande de permis pour la construction de dix résidences unifamiliales en rangées et jumelées tenues en copropriété et situées dans le développement domiciliaire Pignons-sur-Mont, phase III et qui seront désignées comme étant les 68, 72, 76, 80, 84, 88, 92, 96, 100 et 104 rue Bousquet;

Attendu qu'en vertu des règlements numéros 972 et 1061, les projets de construction sont assujettis à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse des plans déposés en regard des règlements numéros 972 et 1061 et qu'ils sont d'avis que les constructions projetées sont conformes aux objectifs et aux critères énoncés dans les règlements et qu'elles s'intègrent quant à leur architecture et s'inscrivent dans la continuité du cadre bâti de ce développement domiciliaire;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement, suivant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, d'approuver le projet de construction.

6633-050514 **MÉRITE MUNICIPAL 2014 (PROJET ROUTE 138)**

ATTENDU que dans le cadre de la semaine de la municipalité, le ministère des Affaires municipales, décerne des prix dans la catégorie « Municipalités et développement durable »;

ATTENDU que la Ville de Beaupré désire déposer sa candidature pour les villes de moins de 25 000 habitants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que la Ville de Beaupré soumette sa mise en candidature dans le cadre du réaménagement de la Route 138 à Beaupré, travaux réalisés en partenariat avec le ministère des Transports.

6634-050514 **DEMANDE AUTORISATION MTQ POUR INSTALLATION ORIFLAMMES EN BORDURE DU BOUL. DU BEAU-PRÉ ENTRE LE VIADUC MONT STE-ANNE ET LA RUE DU BEAU-MONT**

Il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de demander au ministère des Transports l'autorisation pour installer des oriflammes en bordure du boul. du Beau-Pré entre le viaduc Mont Ste-Anne et la rue du Beau-Mont.

6635-050514 **GUY BERGERON – RUE LARSEN - PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser M. Michel Paré, maire et Mme Johanne Gagnon, greffière à signer le protocole d'entente relatif à des travaux municipaux relativement au projet de la rue Larsen.

6636-050514 **EMBAUCHE DE MICHAËL M. HUOT – PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'embaucher M. Michaël M. Huot à titre de préposé au tarif horaire de 12,70 \$.

6637-050514 **EMBAUCHE DE TANYA BARIEL-LALIBERTÉ À TITRE DE SALARIÉE TEMPORAIRE TECHNICIENNE EAU POTABLE - EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT le surcroît de travail et le congé de maladie d'un employé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beaupré a reçu 32 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi de technicien eau potable – eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures reçues et a convoqué 8 personnes en entrevue;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues les membres du comité de sélection recommandent unanimement la candidature de Madame Tanya Baril-Laliberté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu :

- Que Mme Tanya Bariel Laliberté soit engagée à titre de salarié temporaire technicienne eau potable – eaux usées;
- Que la date de début d'emploi soit le 12 mai 2014;
- Que le salaire de départ de Mme Laliberté soit déterminé en fonction de la classe d'emploi de technicien eau potable et eaux usées, échelon 0 à 2000 heures.

6638-050514 **EMBAUCHE DE FRÉDÉRIC RUEL À TITRE DE DE SALARIÉ TEMPORAIRE TECHNICIEN EAU POTABLE- EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT le surcroît de travail et le congé de maladie d'un employé;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Beaupré a reçu 32 curriculum vitae suite à la parution de l'offre d'emploi de technicien eau potable – eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection a analysé l'ensemble des candidatures reçues et a convoqué 8 personnes en entrevues;

CONSIDÉRANT QUE suite aux entrevues les membres du comité de sélection recommandent unanimement la candidature de Monsieur Frédéric Ruel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu :

- Que M. Frédéric Ruel soit engagé à titre de salarié temporaire technicien eau potable – eaux usées;
- Que la date de début d'emploi soit le 12 mai 2014;
- Que le salaire de départ de M. Ruel soit déterminé en fonction de la classe d'emploi de technicien eau potable et eaux usées, échelon 0 à 2000 heures.

6639-050514 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR LA PROGRAMMATION DU SYSTÈME DE TÉLÉMÉTRIE ACTUEL RELIANT L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET LES POSTES SUR LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation le 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT la seule soumission reçues de :

Filtrum Construction	31 600,00 \$
----------------------	--------------

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit « Filtrum Construction inc. » au montant de 31 600 \$ plus les taxes applicables représentant un total de 36 332,10 \$.

6640-050514 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR LA**

FOURNITURE DE TUYAUX ET REGARDS DE BÉTON POUR LE RACCORDEMENT DES BASSINS DE LA SABLIÈRE ET DE LA RUE DES OUTARDES

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation le 1^{er} avril 2014;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

Fortier 2000 inc.	37 387,58 \$
Béton Provincial Préfab ltée	33 708,06 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit « Béton Provincial Préfab Ltée» au montant de 33 708,06 \$ plus les taxes applicables représentant un total de 38 755,84 \$.

6641-050514 **ACHAT CAMION USAGÉ (REMPLACEMENT DU CAMION CUBE)**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'un camion usagé de marque Hino 2009 au coût de 17 500 \$ plus les taxes applicables pour le remplacement du camion cube auprès de Camion Auto 123 à Lavaltrie.

6642-050514 **ACHAT D'UNE BOITE POUR LE CAMION USAGÉ**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une boîte pour le nouveau camion au coût de 18 280 \$ plus les taxes applicables auprès de Fourgons Élite.

6643-050514 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR LE BALAYAGE DES RUES ET STATIONNEMENTS**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation le 9 avril 2014;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

Nom du soumissionnaire	Option A (1 an) avec taxes	Option B (2 ans) avec taxes	Option C (3 ans) avec taxes
CHARLES TRUDEL INC.	26 386,76 \$	55 935,34 \$	86 748,64 \$
PAVAGE ROLLAND FORTIER	30 468,38 \$	61 569,11 \$	93 359,70 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit « Charles Trudel inc.» au montant de 22 950,00 \$ plus les taxes applicables représentant un total de 26 386,76 \$.

6644-050514 **ADJUDICATION SOUMISSION SUR INVITATION RÉFECTION DE LA DALLE DE BÉTON DE L'AIRE DE CHARGEMENT DES BENNES À BOUES**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation le 9 avril 2014;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

Nom du soumissionnaire	Avant taxes	Après taxes
EXCAVATION DMC	19 275,00 \$	22 161,43 \$
DÉNEIGEMENT DANIEL LACHANCE INC.	22 280,00 \$	25 616,43 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Renaud, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit « Excavation DMC» au montant de 19 275,00 \$ plus les taxes applicables.

6645-050514 **APPEL D’OFFRES SUR INVITATION POUR L’ENTRETIEN MÉNAGER**

Considérant que la Ville de Beaupré désire obtenir des offres pour l'entretien ménager de ses bâtiments;

Considérant que le Conseil municipal désire approuver le contenu des documents d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement :

- a) d'accepter, tel que soumis par la direction générale, les documents d'appel d'offres sur invitation;
- b) d'autoriser la greffière, Mme Johanne Gagnon, à procéder à l'appel d'offres sur invitation et d'inviter les entreprises suivantes :
 - Derko
 - Eureka
 - Qualipro Entretien ménager

6646-050514**MANDAT AU CIRAIG**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de mandater la firme CIRAIG (Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services) afin de préparer une analyse du cycle de vie dans le cadre d'un projet de construction d'un centre multifonctionnel, le tout suivant l'offre de services du 8 avril 2014 au coût de 24 926 \$.

6647-050514**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE, MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ, STRUCTURE ET CIVILE POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

Attendu la résolution #6531-030314 adoptée le 3 mars 2014 acceptant les documents d'appel d'offres ainsi que la grille de pondération et d'évaluation et autorisant la greffière à procéder à l'appel d'offres publiques;

Attendu que le conseil municipal a pris connaissance de l'estimé des coûts tel que spécifié dans le programme fonctionnel et technique (PFT) préparé en janvier 2013;

Attendu que le comité de sélection a procédé à l'étude de huit (8) soumissions reçues de :

GENECOR – EMS
GEMEL
EXP

DESSAU
ROCHE
CIMA

Attendu que les firmes suivantes se sont vues attribuer un pointage intérimaire inférieur à 70 % qui était une condition essentielle à l’ouverture de prix. Le comité de sélection n’a donc pas été en mesure d’ouvrir les enveloppes de prix des firmes suivantes :

GEMEL
EXP
BPR

ROCHE
CIMA
GENECOR – EMS

Attendu que les deux (2) firmes suivantes se sont vues attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % qui était une condition essentielle à l’ouverture de l’enveloppe de prix.

	Prix soumis	Pointage		Rang
		intérimaire	final	
DESSAU	332 277,75 \$	76	3,792	1
LGT	358 377,00 \$	71	3,376	2

Attendu que la firme DESSAU a obtenu le meilleur pointage suite à l’application de la formule prévue au document d’appel d’offres;

En conséquence, il est proposé par M. Serge Simard, appuyé par M. Pierre Carignan et résolu unanimement d’octroyer le mandat à la firme « DESSAU » au montant de 332 277,75 \$ incluant les taxes applicables.

6648-050514

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION POUR SERVICES
PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LE CENTRE
MULTIFONCTIONNEL

Attendu la résolution #6533-030314 adoptée le 3 mars 2014 acceptant les documents d’appel d’offres ainsi que la grille de pondération et d’évaluation et autorisant la greffière à procéder à l’appel d’offres publiques;

Attendu que le comité de sélection a procédé à l’étude de huit (8) soumissions reçues de :

DG3A
ABCP
RÉGIS CÔTÉ
JEAN DALLAIRE

COARCHITECTURE
MICHEL PELLERIN
MDA
CONSORTIUM ÉRIC PAINCHAUD

Attendu que les firmes suivantes se sont vues attribuer un pointage intérimaire inférieur à 70 % qui était une condition essentielle à l’ouverture de prix. Le comité de sélection n’a donc pas été en mesure d’ouvrir les enveloppes de prix des firmes suivantes :

DG3A
JEAN DALLAIRE

MICHEL PELLERIN
CONSORTIUM ÉRIC PAINCHAUD

Attendu que les quatre (4) firmes suivantes se sont vues attribuer un pointage intérimaire supérieur à 70 % qui était une condition essentielle à l’ouverture de l’enveloppe de prix.

	Prix soumis	Pointage		Rang
		intérimaire	final	
MDA	210 405,00 \$	71	5,7508	1
ABCP	219 317,11 \$	72	5,563	2
COARCHITECTURE	250 645,50 \$	84	5,3462	3
RÉGIS CÔTÉ	261 677,35 \$	76.5	4,8342	4

Attendu que la firme « MDA » a obtenu le meilleur pointage suite à l'application de la formule prévue au document d'appel d'offres;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d'octroyer le mandat à la firme « MDA » au montant de 210 405,00 \$ incluant les taxes applicables.

6649-050514

EMBAUCHE PERSONNEL CAMP D'ÉTÉ

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'embaucher les personnes suivantes selon la politique salariale :

Nom	Titre	Salaires (\$/Hr)	Expérience
Amélie Béland Lacasse	Accompagnatrice Personne hand.	12,45 \$	2 ^e année
Véronique Hardy	Accompagnatrice Personne hand.	12,20 \$	1 ^{re} année
Sandra Bêti	Accompagnatrice Personne hand.	12,20 \$	1 ^{re} année
Jérémie Gravel	Animateur camp	10,70 \$	1 ^{re} année
Raphaëlle Simard	Animateur serv. garde	10,70 \$	1 ^{re} année

6650-050514

SÉCURITÉ FÊTE NATIONALE

Attendu les deux (2) offres de service reçues de :

Garda14 012,58 \$

Sécurité Sirois15 918,29 \$

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement d'engager la firme « GARDA » comme agents de sécurité pour la fête nationale au montant de 12 187,50 \$ plus les taxes représentant un montant de 14 012,58 \$.

6651-050514

ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR LE TRANSPORT PAR AUTOBUS SCOLAIRE POUR LA FÊTE NATIONALE ET LE CAMP D'ÉTÉ 2014

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation le 11 avril 2014;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de :

Nom du soumissionnaire	Avant taxes	Après taxes
Autobus Beaupré inc.	39 827,18 \$	45 791,30 \$
Autobus La Seigneurie	31 537,00 \$	36 259,67 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement d’octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit « Autobus La Seigneurie » au montant de 31 537,00 \$ plus les taxes applicables représentant un total de 36 259,67 \$.

6652-050514 **DON ÉQUIPEMENT DE BASEBALL**

Il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Madame Lise Pelletier et résolu unanimement de faire don de l’ensemble du matériel de baseball que nous possédons au Baseball mineur Côte-de-Beaupré à l’arrondissement Beauport.

6653-050514 **NOMINATION DE 3 MEMBRES À L’ACADÉMIE DES GRANDS BÂTISSEURS DE BEAUPRÉ**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de nommer les trois (3) personnes suivantes :

<u>Nom</u>	<u>Catégorie</u>
M. Édouard Aimé Plante	Développement communautaire
Mme Jeanne-Mance Guay	Développement culturel
M. Eugène Dupont à titre posthume	Développement économique

6654-050514 **MODIFICATION DE LA POLITIQUE SALARIALE POUR LES EMPLOIS D’ÉTÉ SUITE À LA MAJORATION DU SALAIRE MINIMUM**

Attendu l’augmentation de 0,20 \$ du salaire minimum de 10,15 \$ à 10,35 \$ en date du 1^{er} mai 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Carignan, appuyé par Monsieur Pierre Renaud et résolu unanimement d’adopter la nouvelle politique salariale suivante :

a) d’adopter la nouvelle politique salariale suivante :

	1 ^{re} année	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e et +
DG du Camp d’été	\$ 14,95	15,20 \$	15,45 \$	15,70 \$	15,95 \$	16,20 \$
DGA du Camp d’été	\$ 13,95	14,20 \$	14,45 \$	14,70 \$	14,95 \$	15,20 \$
Responsable animation	\$ 13,00	13,25 \$	13,50 \$	13,75 \$	14,00 \$	14,25 \$
DG du Camp ados	\$ 13,95	14,20 \$	14,45 \$	14,70 \$	14,95 \$	15,20 \$
Sauveteur en chef	\$ 14,20	14,45 \$	14,70 \$	14,95 \$	15,20 \$	15,45 \$
Camp d’été : moniteurs	\$ 10,70	10,95 \$	11,20 \$	11,45 \$	11,50 \$	11,75 \$
Camp ados : moniteurs	\$ 11,20	11,45 \$	11,70 \$	11,95 \$	12,20 \$	12,45 \$
Moniteur-accompagnateur personnes handicapées	\$ 12,20	12,45 \$	12,70 \$	12,95 \$	13,20 \$	13,45 \$
Resp. des act. culturelles	\$ 12,20	12,45 \$	12,70 \$	12,95 \$	13,20 \$	13,45 \$
Resp. service de garde	\$ 12,20	12,45 \$	12,70 \$	12,95 \$	13,20 \$	13,45 \$
Sauveteurs	\$ 13,20	13,45 \$	13,70 \$	13,95 \$	14,20 \$	14,45 \$
Ass-sauveteurs	\$ 12,20	12,45 \$	12,70 \$	12,95 \$	13,20 \$	13,45 \$

Préposés saison hivernale et chauffeur autobus	\$ 14,70	14,95 \$	15,20 \$	15,45 \$	15,70 \$	15,95 \$
Surveillants gymnase, journaliers, préposés entretien estival et préposés accueil au ski de fond	\$ 12,45	12,70 \$	12,95 \$	13,20 \$	13,45 \$	13,70 \$
Monitrice en chef (natation)	\$ 16,15	16,40 \$	16,65 \$	16,90 \$	17,15 \$	17,35 \$
Moniteur de natation	\$ 13,57	13,82 \$	14,07 \$	14,32 \$	14,57 \$	14,82 \$
Assistant moniteur	\$ 12,57	12,82 \$	13,07 \$	13,32 \$	13,57 \$	13,82 \$

6655-050514 **CLIMATISATION CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Il est proposé par Madame Lise Pelletier, appuyé par Madame Nancy Pelletier et résolu unanimement de changer le système de climatisation du Centre communautaire au coût approximatif de 9 006,00 \$ plus les taxes applicables et une somme approximative de 500 \$ de raccordement électrique, le tout suivant l’offre de services de Frimas datée du 11 décembre 2013.

6656-050514 **NOMINATION DE 2 LIEUTENANTS POMPIERS À TEMPS PARTIEL**

Il est proposé par Monsieur Serge Simard, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement de nommer les personnes suivantes à titre de lieutenant pompier à temps partiel :

- Mathieu Racine
- Daniel Johnson

6657-050514 **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1172**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement d’adopter le règlement numéro 1172 intitulé « Règlement décrétant l’acquisition de terrains à des fins industrielles ».

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une (1) personne est présente et aucune question n’a été posée.

6658-050514 **LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Madame Nancy Pelletier, appuyé par Monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement que cette séance soit levée à 20 h 35.

Michel Paré
Maire

Johanne Gagnon, greffière et
Directrice générale